

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1979-1980.
(4^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Mercredi 9 Janvier 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES-ANTOINE GAU

1. — Fixation de l'ordre des travaux (p. 18).
2. — Discussion générale commune et votes successifs sur deux motions de censure (n. 18).
MM. Rigout,
Emmanuelli,
Ralite.
Clôture de la discussion générale commune.
M. Barre, Premier ministre.
Motion de censure déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-trois de ses collègues.
Scrutin public à la tribune.
Suspension et reprise de la séance (p. 23).
Proclamation des résultats du scrutin.
La motion de censure n'est pas adoptée.
Motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante de ses collègues.
Scrutin public à la tribune.
Suspension et reprise de la séance (p. 23).
Proclamation des résultats du scrutin.
La motion de censure n'est pas adoptée.

★ (1 f.)

3. — Première partie du projet de loi de finances pour 1980 (p. 23).
4. — Deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (p. 23).
MM. Barre, Premier ministre.
ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT (p. 23).
M. le président.
Suspension du débat.
5. — Prise d'acte du dépôt simultané de deux motions de censure (p. 23).
6. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 24).
7. — Dépôt d'un avis (p. 24).
8. — Ordre du jour (p. 24).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES-ANTOINE GAU,
vice-président.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DES TRAVAUX

M. le président. La conférence des présidents a ainsi établi la suite de l'ordre des travaux de l'Assemblée au cours de la session extraordinaire :

Cet après-midi :

Discussion commune et, au plus tôt, à dix-huit heures vingt-cinq, votes successifs sur les deux motions de censure, en premier lieu sur la motion déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-trois de ses collègues.

Après la proclamation du second vote, et si la première partie de la loi de finances se trouve adoptée, l'Assemblée abordera immédiatement la deuxième partie sur laquelle le Gouvernement a fait savoir qu'il engagerait sa responsabilité, en même temps que sur l'ensemble.

Vendredi 11 janvier 1980, à vingt et une heures :

Prise d'acte de l'adoption du projet de loi de finances pour 1980 ou discussion et vote sur les motions de censure qui seraient déposées dès ce soir, la première mise aux voix étant celle du groupe socialiste.

Si le Sénat adopte le projet de loi de finances dans les mêmes termes que l'Assemblée, la clôture de la session extraordinaire sera constatée par la voie du *Journal officiel*.

Dans le cas contraire, l'Assemblée sera convoquée par les soins de son président.

— 2 —

DISCUSSION GENERALE COMMUNE
ET VOTES SUCCESSIFS SUR DEUX MOTIONS DE CENSURE

M. le président. Conformément à la décision de la conférence des présidents du lundi 7 janvier 1980, l'ordre du jour appelle la discussion générale commune et les votes successifs sur les motions de censure déposées, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, d'une part, par M. Andrieux et quatre-vingt-trois de ses collègues (1), d'autre part, par M. Mitterrand et cinquante de ses collègues (2), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption de l'ensemble des articles qui constituent la première partie du projet de loi de finances pour 1980.

Le texte de ces motions a été communiqué à l'Assemblée au cours de la séance du lundi 7 janvier 1980.

Dans la discussion générale commune, la parole est à M. Rigout, premier orateur inscrit.

M. Marcel Rigout. Monsieur le ministre du budget, messieurs les secrétaires d'Etat, mesdames, messieurs, avoir recours à des artifices de procédure à répétition, se livrer à des opérations politiques sans grandeur pour faire passer sans vote favorable un projet aussi essentiel que le budget de la nation, c'est sans doute un tour de force ou un tour de passe-passe mais ce n'est pas la marque — c'est le moins que l'on puisse dire — d'un acte politique très glorieux.

(1) Cette motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-quatre signatures suivantes :

MM. Andrieux, Ansari, Ballanger, Balmigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barthe, Bocquet, Bordu, Boulay, Bourgeois, Brunhes, Bustin, Canacus, Chaminade, Mmes Chavatte, Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Coulliet, Depietri, Bernard Deschamps, Ducoloné, Duroméa, Dutard, Fiterman, Mmes Fost, Frayse-Cazalis, MM. Frelaut, Garcin, Gauthier, Girardot, Mme Gœuriot, MM. Goldberg, Gosnat, Gouhier, Mme Goutmann, MM. Gremetz, Hage, Hermer, Mme Horvath, MM. Houci, Jans, Jean Jarosz, Jourdan, Jouve, Juquin, Kalinsky, Lajoinie, Paul Laurent, Lazzarino, Mme Leblanc, MM. Legrand, Léger, Leizour, Le Meur, Leroy, Maillet, Maisonnat, Marchais, Marin, Maton, Gilbert Millet, Montardgent, Mme Gisèle Moreau, MM. Nilès, Odru, Porcu, Porelli, Mmes Porte, Privat, MM. Ralite, Renard, Rleubon Rigout Soury, Tassy, Tourmé, Vial-Massat, Villa, Visse, Robert Vizet, Wargnies, Zarka.

(2) Cette motion de censure est appuyée par les cinquante et une signatures suivantes :

MM. Mitterrand, Defferre, Joxe, Huguet, Emmanuelli, Malvy, Gallard, Laurain, Gau, Jagoret, Forgues, Auroux, Gilbert Faure, Baylet, Julien, Cellard, Poperen, Bayou, Santrot, Mellick, Nucci, Mme Jacq, MM. Bernard Madrelle, Marchand, Claude Michel, Haesebroeck, Pistre, Chevènement, Alain Bonnet, Forni, Le Drian, Bêche, Franceschi, Houteer, Mexandeau, Avlce, Derosier, Mermaz, Roland Beix, Crépeau, Saint-Paul, Pouchon, Billardon, Lemoine, Boucheron, Autain, Florian, Huygues des Etages, Pignion, Brugnion et Pesce.

Nous sommes donc, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, conduits une nouvelle fois à censurer votre politique.

Notre censure se fonde sur deux séries de raisons que je veux présenter au nom du groupe communiste :

Premièrement, la Constitution et le règlement de notre assemblée ne nous laissent pas d'autres moyens que la censure pour exprimer notre opposition à votre politique, traduite dans votre budget ;

Deuxièmement, vous vous êtes opposés à toute modification de la loi de finances qui aurait pu aboutir à des mesures plus favorables pour la majorité des Français.

En engageant la responsabilité du Gouvernement, M. le Premier ministre — il est absent mais vous lui ferez la commission, monsieur le ministre du budget...

M. Maurice Papon, ministre du budget. Il va arriver.

M. Marcel Rigout. ... a défendu l'idée selon laquelle la décision du Conseil constitutionnel n'était fondée que sur un vice de forme qu'il s'agissait donc de réparer sans changer le fond de la loi de finances.

Cette conception, pour le moins étonnante et superficielle, ignore superbement la cause et ne retient que l'effet, la conséquence.

Car si la loi de finances est en fin de compte adoptée par la grâce de l'article 49, alinéa 3, c'est bien parce que dans cette assemblée il ne s'est pas trouvé suffisamment de députés pour approuver votre budget.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Rigout, voici M. le Premier ministre !

M. Marcel Rigout. Cette position n'a rien à voir avec la procédure ; elle est motivée par des considérations, politiques certes, mais qui tiennent aussi au contenu même du budget. A la vérité, une fraction de votre majorité a été contrainte d'adopter cette attitude parce que votre politique se voit condamnée par une fraction de plus en plus large de l'opinion.

Le Conseil constitutionnel ne pouvait pas prendre parti sur le fond de la loi de finances : il n'a sanctionné que les modalités de vote — ou plutôt de non-vote — de ce texte.

Nous avons proposé, quant à nous, de remédier aux causes en discutant sur le fond à partir d'une série de modifications. Avec votre majorité, R.P.R. en tête, vous vous y êtes opposés. Cela éclaire singulièrement l'attitude de ce groupe : alors que l'occasion était offerte de rediscuter l'ensemble, le R.P.R., en fidèle parti de la majorité, s'est associé à vos efforts pour s'opposer à la discussion d'un nouveau budget.

La démonstration est ainsi faite. Il existe bien une majorité dès lors qu'il s'agit de faire payer la note aux travailleurs. La démonstration est faite aussi que le mécontentement et les luttes populaires vous obligent à manœuvrer.

Une politique ne se détermine pas selon la longueur des cortèges, avez-vous dit un jour avec superbe, monsieur le Premier ministre. Or il est évident, la discussion budgétaire le montre clairement, que vous avez dû en tenir compte.

Qu'il s'agisse de la « vignette moto », de l'imposition, certes modérée, de quelques sociétés pétrolières et sur certains signes de richesse, vous avez été obligé de tenir compte des luttes et du poids de l'opinion publique. L'Assemblée elle-même a dû en tenir compte pour la détaxe des carburants pour les taxis et le budget des anciens combattants. Une partie de votre majorité a été contrainte de faire écho au mécontentement pour tenter de conserver des électeurs hostiles à votre politique.

Nous allons donc censurer l'utilisation que vous faites de la procédure pour masquer votre responsabilité et celle de votre majorité dans l'adoption d'un budget auquel les Français sont largement hostiles.

Quant à la deuxième série de raisons qui motive notre censure, elle concerne le contenu même de la loi de finances. Cette loi est mauvaise dès son origine. Nous l'avons critiquée en octobre. Je veux simplement rappeler l'essentiel de ce que nous en pensons.

Votre budget n'apporte aucune mesure susceptible de relancer l'activité économique, bien au contraire. L'inflation a atteint des sommets : près de 12 p. 100 en 1979 selon les statistiques officielles et plus de 13 p. 100 d'après l'indice de la C. G. T., soit presque le double de vos prévisions. En outre, le déficit prévu de plus de 30 milliards de francs ne pourra que maintenir, voire accentuer, ce phénomène. En 1980, selon les prévi-

sions, le taux d'inflation resterait supérieur à 11 p. 100, et l'effet de la libération des marges du commerce risque encore de l'aggraver.

Notre industrie s'est détériorée. Qu'il s'agisse de la sidérurgie, du textile, de la construction navale et de bien d'autres secteurs, la tendance permanente est à la suppression d'emplois et à la réduction des capacités productives. Malgré le redressement de la production industrielle à l'automne, nous sommes, avec 3,5 p. 100, loin derrière les principaux pays capitalistes : plus de 8,2 p. 100 au Japon, 5,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 7,5 p. 100 en Italie.

La faiblesse de notre appareil de production apparaît aussi dans le volume des importations qui suivent « allègrement », dit un quotidien économique, la demande intérieure. Les déséquilibres économiques du pays se sont aggravés. La dette publique et la dette de la France à l'étranger augmentent chaque année.

Malgré un déficit extérieur commercial de 13 milliards de francs en 1979, les études les plus sérieuses prévoient une nouvelle aggravation pour 1980. Ainsi vous affaiblissez notre pays et vous le placez sous la tutelle économique, politique et même militaire de l'étranger, en particulier de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique.

Le pouvoir d'achat de la majorité des Français régresse.

Il faut rappeler, car c'est essentiel, que votre budget accélénera le redéploiement sur lequel il est fondé. D'ailleurs les études prospectives prévoient de nouvelles baisses de la croissance, la stagnation de la consommation des ménages, le ralentissement de l'investissement, le développement du chômage et le maintien d'une balance commerciale défavorable.

Contrairement à vos affirmations, le budget n'est pas non plus un budget de solidarité. Certes, vous avez été contraint d'égratigner les profits de quelques sociétés pétrolières et de lever quelque impôt sur certaines fortunes. Néanmoins, l'essentiel de la fiscalité sera supporté par les petits contribuables, notamment par les salariés, alors que les revenus de nombreux placements financiers seront épargnés, voire subventionnés pour ceux qui bénéficient de l'avoir fiscal.

Depuis octobre, le décalage entre les besoins du pays et notre budget s'est encore accru.

Les diverses hausses que vous venez de décider constituent une nouvelle rançon de 40 milliards...

M. Philippe Séguin. Un hold-up ?

M. Marcel Rigout. ... ponctionnés dans les poches des travailleurs. Ce sera, évidemment, autant de moins pour la consommation des ménages. L'aide exceptionnelle de 150 francs que vous attribuerez en février à certaines familles prend, comparée au prélèvement qu'elles auront à supporter, l'allure d'une aumône.

L'hypothèse d'inflation — 9 p. 100 — sur laquelle a été fondé le projet de budget est complètement dépassée. Il en est de même pour la croissance du produit intérieur brut, qui se situerait seulement autour de 1,5 p. 100 et des importations qui augmentent non seulement à cause du prix de l'énergie, mais aussi pour pallier la faiblesse de notre industrie.

Ce sont toutes ces raisons qui nous ont conduits à insister pour demander que la discussion porte sur le fond. Vous vous y êtes refusé.

La première discussion budgétaire avait, par ailleurs, révélé plusieurs problèmes particulièrement aigus. Je voudrais en évoquer certains.

Au moment où la spéculation sur l'or illustre le pillage de la petite épargne, au moment où vous vous apprêtez à lancer un emprunt avec un taux de rendement de 12 p. 100 — ce qui revient à dire que l'inflation est proche de ce taux — votre refus persistant de modifier le taux d'intérêt des livrets A de caisses d'épargne, bloqué à 6,5 p. 100, confirme bien votre détermination d'utiliser cette épargne au profit du financement du redéploiement industriel.

Vous voulez détourner encore plus l'épargne de ses destinataires traditionnels que sont les collectivités locales, le logement social, les équipements collectifs. Ainsi la Caisse des dépôts et consignations, dont 90 p. 100 des fonds sont constitués par les dépôts des caisses d'épargne, consacre une part croissante de ses ressources aux marchés financier et monétaire alors que les collectivités locales sont réduites à la portion congrue.

Vous prétendez, certes, que l'augmentation de la dotation globale sera de 16,07 p. 100. Mais en fait elle n'atteindra que 12,06 p. 100 puisque l'Etat doit verser, au titre de 1979, une somme d'un milliard de francs sur la base actuelle des évaluations des recettes de T. V. A.

Cette augmentation couvre donc tout juste l'inflation. En réalité, si l'on tient compte de ce phénomène, il s'agit d'une stagnation en volume qui contraindra les élus soit à augmenter les impôts locaux soit à sacrifier des réalisations pourtant indispensables.

Rien donc pour les communes, mais rien également pour les équipements publics divers. Maintes sociétés d'économie mixte, des offices d'H. L. M. sont pratiquement en cessation de paiement. Ils ne trouveront dans votre budget aucun moyen nouveau pour sortir de l'ornière.

En revanche, vous vous empressez d'apporter quelques milliards de francs de plus au privé sans aucun contrôle et sans aucune garantie que ces fonds serviront à créer des emplois et à améliorer notre potentiel industriel. Il n'est pas étonnant, à partir de là, que le grand patronat soit le seul avec vous à être optimiste pour l'année 1980. Encore que, si j'en crois le sondage publié par le journal *Les Echos*, il n'est optimiste que pour ses profits et non pour l'emploi.

Ajoutez que votre politique plonge de nombreux Français dans l'insécurité et les pousse à des économies de précaution. La progression des dépôts en 1979 l'illustre. Cette consommation différée sera en bonne partie anéantie par l'inflation. Sur les 12 000 milliards déposés fin juin à un taux de 6,5 p. 100, c'est en réalité 5,5 p. 100 en pouvoir d'achat que perdent ces économies faites pour l'essentiel de privations.

C'est une spoliation intolérable. Les caisses d'épargne devraient pouvoir assurer des intérêts revalorisés en tenant compte du taux réel d'inflation. Vous vous refusez à prendre cette mesure de justice que serait l'indexation de l'épargne populaire.

Il est par ailleurs inadmissible que cette masse d'argent soit détournée de la consommation par une politique d'incertitude et qu'elle soit soumise à une dévalorisation scandaleuse, qui ne profite nullement aux investissements productifs, industriels et agricoles ou aux équipements collectifs.

D'autres questions ont fait l'objet de prises de position de l'Assemblée. Il en est ainsi, par exemple, de la détaxe des carburants pour les taxis, de la fiscalisation du Crédit mutuel, du budget des anciens combattants repoussé par l'Assemblée et le Sénat.

Que va-t-il en rester avec la procédure du vote bloqué et le recours à l'article 49-3 ? Il n'en restera rien !

Nous ne pouvons laisser passer cette atteinte aux droits du Parlement sans souligner la responsabilité particulière de ceux qui, par calcul politique, ont rejeté certaines dispositions et qui les acceptent aujourd'hui sans broncher.

Enfin, je voudrais souligner que la session d'automne a été marquée par l'adoption en première lecture de la loi d'orientation agricole.

Le Gouvernement avait prétendu que le budget de 1980 était le premier accompagnement financier de cette loi.

Or, après la conférence annuelle courant novembre, les organisations professionnelles ont elles-mêmes confirmé nos critiques sur le budget. Les crédits d'investissement en général ne progressent pratiquement pas ; des postes aussi importants que l'enseignement, la recherche n'ont pas les dotations susceptibles de mettre ces secteurs au niveau des exigences techniques. La protection sociale des agriculteurs ne progresse pas alors que les charges s'alourdissent.

Aucun effort n'est prévu pour aider l'élevage à sortir de la crise qu'il connaît. Les cours à la production se sont effondrés pour la viande bovine et les menaces se précisent pour les 150 000 producteurs de moutons risquant d'être sacrifiés sur l'autel de l'Europe.

C'est pourquoi nous avons proposé par amendements des mesures tendant à sauvegarder notre élevage et à améliorer les crédits d'investissement et d'installation des jeunes.

L'ensemble de ces constatations atteste que votre budget ne correspond pas aux aspirations des travailleurs. Il constitue, au contraire, une nouvelle aggravation des conditions de vie pour la masse des Français et de nouveaux reculs des équipements collectifs.

C'est pour camoufler cela que vous avez recours, avec la complicité de votre majorité à la procédure et à la mise en scène d'apparences querelles politiciennes.

Je ne sais si le rôle dévolu au R. P. R. a été bien joué et s'il apportera les résultats escomptés. En tout cas, les moyens que vous avez employés sont révélateurs et inquiétants.

En effet, que resterait-il demain du pouvoir législatif si le Gouvernement engageait sa responsabilité à discrétion comme vous l'avez annoncé ?

De telles pratiques bafouent les droits du Parlement et le pouvoir fondamental de l'Assemblée nationale. Elles aboutissent, en fait, à rabaisser les droits de l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel, par rapport à ceux du Sénat qui, quel que soit le respect que nous devons à ses membres, n'est élu qu'au second degré.

Tout au long de ce débat budgétaire, notre groupe n'a cessé de dénoncer l'usage arbitraire et abusif que vous avez fait de l'article 49-3 qui constitue en fait un nouveau pas dans la voie de l'autoritarisme.

Tout au long de ce débat nous avons formulé des propositions capables d'apporter des solutions à la crise.

Nous avons lutté pour modifier vos orientations afin que la loi de finances comporte des propositions nouvelles qui tiennent compte de la volonté populaire. Non seulement vous avez repoussé celles-ci mais vous avez organisé une véritable conspiration du silence pour que nos propositions sociales et de justice fiscale soient ignorées de l'opinion. Nul doute, que les travailleurs, par leurs luttes, sauront vous imposer de nouveaux reculs !

De plus vous avez, au mépris de la démocratie et de la représentation nationale, refusé que ces propositions puissent être soumises à la discussion et au vote de notre assemblée.

Nous nous opposons de toutes nos forces à cette politique, à ces manœuvres et à ces méthodes arbitraires qui font peser de graves dangers sur la démocratie et sur les droits du Parlement.

Assurés d'être compris et soutenus par un nombre croissant de Français, nous allons censurer une nouvelle fois une politique profondément dure et injuste pour le peuple et profondément contraire à la démocratie et à l'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le Premier ministre, dans quelques instants, je partagerai, avec l'ensemble de mes collègues du groupe socialiste, le regrettable devoir de censurer votre Gouvernement.

Je dis « regrettable » parce qu'il est toujours regrettable de voir le budget, acte solennel de l'activité parlementaire, sombrer dans la procédure — comme c'est le cas — pour faire face aux turpitudes politiciennes de votre majorité déchirée, voire disloquée. (Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Regrettable parce que le respect du droit, surtout par ceux qui ont la charge de l'appliquer, est une nécessité en démocratie.

Regrettable parce que, même si vous n'en êtes point tout à fait conscient, l'utilisation répétée de l'article 49, alinéa 3, traduit un effroyable mépris des institutions parlementaires et que ce mépris ne sera pas sans conséquences graves sur l'avenir de nos institutions.

Il y a, monsieur le Premier ministre, autorité et autorité : il y a celle qui se nourrit de l'adhésion des consciences, qui est capable de persuader ; et il y a celle qui est obligée de s'armer pour exister. Vous avez dû, forcé par la nécessité, choisir la seconde formule, et c'est regrettable.

Mais j'ai dit aussi « devoir » car c'est toujours un devoir honorable de faire et de dire ce que l'on a à faire et à dire, quelles que soient les circonstances.

A ce propos, monsieur le Premier ministre, j'ai le sentiment que nous vivons une époque dangereuse où le droit de conscience politique et le droit de conscience tout court reculent à mesure que prolifèrent les instituts de sondage. Pour illustrer cette remarque générale, je donnerai un seul exemple : dans le projet de budget que vous nous présentez, des crédits sont inscrits pour payer le bourreau de la République ; or, si je ne m'abuse, M. le Président de la République, M. le garde des sceaux et vous-même avez dit et écrit que vous étiez en conscience contre la peine de mort. Mais il semble, d'après les instituts de sondage, qu'une majorité de Français soit favorable à la peine de mort. En conséquence, les crédits pour payer le bourreau de la République sont inscrits dans votre budget, et de surcroît vous avez, avec beaucoup de constance et de ténacité, privé les parlementaires de leur droit d'exprimer leur sentiment en conscience, en les empêchant d'émettre un vote sur ce sujet.

Mais revenons au budget. Qu'allons-nous censurer ? Nous allons censurer la première partie d'un budget, qui correspond aux recettes et aux plafonds de charges, d'un budget dont nous avons déjà eu trop souvent l'occasion de dire qu'il était

mauvais, mauvais parce qu'il est injuste et inégalitaire, mauvais parce qu'il fait peu de cas du droit, mauvais parce qu'il est inadapté, mauvais surtout parce qu'il est complètement dépassé.

Un budget inégalitaire à la fois par les mesures qu'il contient et par celles qui n'y figurent pas. S'agissant de celles qui y figurent, rassurez-vous, je ne ferai pas une longue énumération que vous avez déjà entendue maintes fois. Je rappellerai simplement que le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques n'est pas relevé dans ses tranches inférieures à concurrence du taux de l'inflation, ce qui correspond à une aggravation de la charge fiscale pour les catégories les plus défavorisées, en particulier pour les salariés, pour les pensionnés, pour les retraités. Mais je pourrais citer aussi les mesures qui concernent le Crédit mutuel et qui non seulement sont un coup supplémentaire porté au système coopératif et mutualiste, mais sont de surcroît des mesures antisociales car elles frappent l'épargne populaire. Il y a loin, monsieur le Premier ministre, des intentions affichées par le Président de la République, dans la lettre qu'il vous avait adressée en octobre 1977, à la réalité.

Je pourrais également citer l'augmentation du taux de la T. V. A. sur les terrains à bâtir qui constitue, elle aussi, une mesure antisociale propre à porter atteinte à la construction sociale.

Quant au prélèvement exceptionnel sur les compagnies pétrolières, il paraît aujourd'hui singulièrement dépassé. A ce propos, monsieur le Premier ministre, vous avez l'intention de réclamer un rapport sur ce que pourraient être les profits réels des compagnies pétrolières. C'est du moins ce que vous avez annoncé en ajoutant, devant la commission des finances, qu'il ne fallait d'ailleurs pas exagérer sur le sujet et que bien souvent les plus-values de ces compagnies étaient purement comptables. Je vous avoue ma stupéfaction. Car, s'il est vrai que les plus-values commencent par être comptables avant d'être des bénéfices en espèces sonnantes et trébuchantes, ce n'est jamais qu'une question de temps. Une plus-value comptable signifie qu'on a importé du pétrole à un certain prix et qu'on le revendra beaucoup plus cher. Cela, soyez-en certain, engendre des bénéfices, même si vous paraissez avoir des doutes sur le sujet.

S'agissant des mesures qui ne figurent pas au budget, je ne reprendrai pas la longue litanie de l'absence de tout impôt sur la fortune, de l'absence de toute mesure fiscale pour un peu plus de justice. Vous n'avez pas été élus, messieurs de la majorité, pour introduire un peu plus de justice ; vous avez été élus pour conserver des intérêts acquis. Vous le faites. Tout est bien dans l'ordre des choses. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Philippe Séguin. C'est facile !

M. Henri Emmanuelli. Par ailleurs, ce budget est entaché d'irrégularités. Le Conseil constitutionnel l'a constaté avant nous. Mais, comme vous l'a fait remarquer mon ami Laurent Fabius la semaine dernière, vous persistez dans l'irrégularité. En quelque sorte, la leçon ne semble pas avoir servi, puisque vous émettez un emprunt dans des conditions illégales pour les raisons que mon collègue vous a déjà explicitées et que je ne reprendrai pas. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Vous protestez, messieurs de la majorité ; mais je me demande bien ce qui se passera lorsque certains porteurs de bons de caisse anonymes se présenteront aux guichets de banques en faisant observer qu'on a opéré un prélèvement de 42 p. 100, alors que la loi de finances a été annulée. Ils seront en droit de réclamer la différence.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Henri Emmanuelli. Comment fera le Trésor pour restituer des fonds à des porteurs de bons anonymes ? Ce ne sera pas facile, monsieur le ministre du budget, si le cas se produit. (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

C'est un exemple parmi d'autres. Je suis sûr qu'un examen attentif et détaillé de la loi de règlement sera très intéressant. D'ailleurs, monsieur le Premier ministre, lundi dernier, jour de votre fête, que je vous ai souhaitée (Sourires sur les bancs des socialistes)...

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je vous remercie !

M. Henri Emmanuelli. ...vous avez passé beaucoup de temps à justifier votre attitude tout au long de cette procédure budgétaire.

taire. Vous nous avez expliqué que vous étiez irréprochable et que les accusations portées contre vous, notamment celles qu'avait portées le Président de la République, n'étaient pas fondées.

Vous savez qu'il n'en est rien, puisque le Conseil constitutionnel en a décidé autrement. Mais j'ai observé que le sujet vous tenait suffisamment à cœur pour que vous y consacriez plus d'un quart d'heure en vous abritant d'ailleurs derrière le président de l'Assemblée nationale, imitant en cela l'attitude du Président de la République à votre égard. Comme quoi les leçons ne sont jamais perdues. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Or, malgré tout cela, je le répète, vous persistez dans l'irrégularité parce qu'en réalité nous sommes dans le désordre.

J'ai dit « budget inadapté ». Cela aussi, nous vous l'avons largement expliqué. Inadapté parce que les 31 milliards de déficit qui figurent officiellement — si j'ose m'exprimer ainsi — dans la loi de finances n'auront aucun effet de soutien à la conjoncture puisqu'ils ne sont que la répétition des 31 milliards de déficit constatés l'an passé.

Pas d'effet de soutien à la conjoncture, rien de sérieux de prévu pour la relance de l'investissement collectif, rien de sérieux non plus de prévu pour la relance de la consommation.

A ce propos, monsieur le ministre du budget, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans un hebdomadaire une interview dans laquelle vous vous déclariez partisan convaincu d'un allègement de la pression fiscale, un peu à l'instar de ce qui s'est fait en République fédérale d'Allemagne. Eh bien, l'examen de la loi de finances que vous nous présentez ne semble pas aller dans le sens de vos souhaits. Vous voyez que vous avez malgré tout des lecteurs attentifs.

Ce budget, nous l'avons dit, sera un budget de passivité. C'était grave à l'automne dernier. Ce l'est beaucoup plus aujourd'hui. C'est la raison qui nous fonde à dire qu'un tel budget, déjà inadapté à l'automne dernier, est aujourd'hui complètement dépassé.

Cet argument aussi, monsieur le Premier ministre, vous ne l'aimez pas parce que vous le savez juste. Il est faux de déclarer, comme vous l'avez fait lundi dernier à cette tribune, que les décisions prises récemment à Caracas n'auront aucun effet sur le budget de la France. Vous savez bien qu'elles en auront, que ces effets seront considérables, en particulier sur la hausse des prix et donc sur les dépenses de l'Etat — ce n'est qu'un exemple — et que, globalement, ils rendront caducs tous les postulats sur lesquels reposait cette malheureuse loi de finances de 1980.

Vous savez aussi que ce budget n'inclut pas — mais c'est le moindre mal — les récentes dispositions prises par le conseil des ministres. Vous nous avez expliqué rapidement que celles-ci seraient reprises dans une loi de finances rectificative. Mais pourquoi donc, puisque vous aviez l'occasion de le faire tout de suite, remettre cela à plus tard et, à la limite, à quoi sert un budget ?

J'ai indiqué pourquoi il y aurait des répercussions sur les dépenses, mais il y en aura aussi sur les recettes.

Par exemple, la plus-value attendue au titre de la T. V. A. sera non pas de 1,5 milliard de francs, mais supérieure à 3 milliards de francs. Il serait d'ailleurs souhaitable qu'elle figure dans le projet de budget.

A ce propos, je vous fais observer, mes chers collègues, que les collectivités locales seront spoliées puisque la dotation globale de fonctionnement qui est calculée sur le rendement attendu de la T. V. A. n'inclura pas ces fameux 3 milliards de francs. Sans doute les récupéreront-elles en 1982, mais, en attendant, c'est l'Etat central qui aura bénéficié de cette trésorerie. On pourrait continuer à citer de tels exemples.

En fait, monsieur le Premier ministre, vous parez au plus pressé. Or le budget que vous nous présentez est un enfant mort-né. C'est un enfant mort-né parce que la famille était divisée.

On ne répétera jamais assez, messieurs du Gouvernement, que nous sommes là aujourd'hui parce qu'il ne s'est pas trouvé, dans cette enceinte, de majorité pour voter l'article 25 ; et c'est parce que vous n'avez pas pu qu'il vous a fallu bousculer la procédure, et c'est parce que vous avez dû bousculer la procédure que vous êtes finalement tombés dans l'illégalité ; et c'est parce que vous êtes tombés dans l'illégalité que nous sommes là aujourd'hui.

En réalité, contrairement à ce que vous déclariez, il ne s'agit pas d'une affaire de procédure, mais d'une affaire de fond. La France n'a pas de budget parce qu'il n'y a plus de majorité parlementaire.

J'observe que les choses ne s'arrangent pas. Certes, monsieur le Premier ministre, lundi dernier, vous avez longuement expliqué que vous aviez toujours souhaité l'unité de la majorité. Vous êtes même allé jusqu'à vous citer sur le sujet. Il faut croire que vos

citations et vos intentions sont de peu d'effet puisque M. Bernard Pons, secrétaire général du R. P. R., a pris la parole entre-temps pour expliquer aux Français que le R. P. R. était en total désaccord avec la politique extérieure du Gouvernement. Lundi dernier, nous savions que la majorité était divisée sur le budget. Aujourd'hui, nous savons qu'elle l'est, de surcroît, sur la politique extérieure de la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je constate que les communistes ne vous applaudissent pas !

M. Henri Emmanuelli. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Premier ministre, l'écart se creuse ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Du reste, pour dissiper le moindre doute, il suffisait de lire la lettre que M. Jacques Chirac a envoyée aux habitants de la Corrèze. Nous aurions alors été informés, avec certitude, sur ce qui allait se passer.

Voici la réalité : il n'y a plus, dans cette enceinte, de majorité parlementaire pour vous suivre.

M. Pierre Mauger. Ne vous inquiétez pas sur ce point !

M. Philippe Séguin. Monsieur Emmanuelli, vous prenez vos désirs pour des réalités !

M. Henri Emmanuelli. En revanche, la procédure vous offre les armes nécessaires pour faire suivre les députés de la majorité. Mais cela, c'est un autre débat.

Monsieur le Premier ministre, je ne quitterai pas cette tribune...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Si ! Si !

M. Henri Emmanuelli. ... sans vous rassurer sur l'existence des soldats que vous cherchiez désespérément lundi dernier.

Vous expliquiez que vous aviez beau regarder, vous n'aperceviez aucun soldat derrière le leader du parti socialiste. Pour ma part, je n'apprécie guère l'emploi du mot « soldat ». En effet, c'est un vocable d'homme d'ordre : aussi est-il naturel que vous l'ayez employé.

Si vous ne voyez pas ces « soldats », c'est parce qu'ils n'ont pas d'uniforme. Si vous ne les reconnaissez pas, c'est parce qu'ils ne revêtent aucun accoutrement. Ils n'ont pour arme que leur espoir. Mais ils existent, et ils sont plus de sept millions. Je crois qu'ils méritent mieux que quelques phrases méprisantes.

Cela dit, comme je vous l'ai annoncé, je voterai, avec mes collègues du groupe socialiste, la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. J'évoquerai brièvement une affaire qui nous semble grave.

Mon collègue et ami M. Rigout a montré que la discussion se déroulait d'une manière autoritaire et antidémocratique. Mais un fait vient de se produire. Mon camarade Guy Ducloné a reçu une lettre de M. Barre à propos d'une modification importante quant à la gestion d'un des plus grands services publics, je veux parler de Télédiffusion de France. Je ferai plusieurs remarques.

Premièrement, le conseil d'administration de T. D. F. n'a pas été réuni : il n'a pas délibéré de cette modification et en a été informé a posteriori. (*Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Xavier Deniau. Cette séance n'est pas consacrée aux questions d'actualité !

M. Jack Ralite. Vous pouvez crier, vous ne me ferez pas taire !

Deuxièmement, la délégation parlementaire n'a été ni réunie, ni saisie et n'a pas délibéré.

Troisièmement, le rapporteur du budget, qui est membre du groupe du rassemblement pour la République, n'a pas été saisi et n'a pas été appelé à se prononcer.

Donc, quel que soit le plan sur lequel on se place, c'est la discrétion absolue : M. Barre tente de disposer de tout !

Aussi, sans préjuger des développements que nous donnerons à cette grave affaire, tant pour la radiodiffusion-télévision française que pour les postes et télécommunications, nous voulions dès aujourd'hui élever une très vive protestation. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La discussion générale commune est close.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je serai bref puisque je me suis déjà longuement expliqué tant sur les problèmes de procédure que

sur les problèmes de fond. Néanmoins, je ne peux laisser passer deux ou trois idées qui ont été avancées par les orateurs de l'opposition.

En premier lieu, l'opposition a parlé « d'autoritarisme du Gouvernement » parce qu'il avait recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Je pense que l'opposition estime que la Constitution est mauvaise puisque cette disposition y figure. (*Protestations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*) Pourtant, si une disposition figure dans la Constitution, c'est précisément pour être utilisée.

M. Louis Mexandeau. Sans abus !

M. le Premier ministre. Dans ces conditions, il m'est facile de rappeler que les membres de l'opposition n'ont pas voté la Constitution de 1958... (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Henri Emmanuelli. On était trop jeunes !

M. le Premier ministre. ... alors que tous les membres de la majorité l'ont approuvée...

M. Raoul Bayou. Pas tous !

M. Henri Emmanuelli. Pas les centristes !

M. le Premier ministre. ... et y restent fidèles ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

En fait, on ne sait pas quand les socialistes sont nés, on ne sait rien ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Comme ils n'ont pas d'uniforme, on ne peut pas les reconnaître, pour reprendre les propos tenus par M. Emmanuelli. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*) Et quand il y a des élections, ils ne les gagnent pas : on ne peut donc pas savoir s'ils existent vraiment ! (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Prenons-le donc, comme M. Emmanuelli, avec quelque humour !

En second lieu, vous prétendez que le Gouvernement ne respecte pas le Parlement. Je vous signale que le texte qui a été repris par le Gouvernement est essentiellement celui de la commission mixte paritaire.

J'ai entendu M. Rigout déclarer que la pression populaire a fait reculer le Gouvernement sur certains points.

M. André Soury. C'est sûr !

M. le Premier ministre. Je rappelle que le Gouvernement, dans un dialogue avec les deux formations de la majorité, a accepté un certain nombre de suggestions et d'amendements. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*) C'est là un fait que vous ne pouvez pas ignorer.

M. Joseph Franceschi. Alors, pourquoi, le R. P. R. ne vote-t-il pas le budget ?

M. le Premier ministre. Quant aux deux milliards d'économie, contrairement à vous, qui n'avez qu'une idée en tête : accroître les dépenses et alimenter l'inflation... (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Henri Emmanuelli. Démagogie !

M. Antoine Porcu. Il faut faire payer les riches, mais vous vous y refusez !

M. le Premier ministre. Voici la vérité : vous reprochez au Gouvernement de recourir au déficit budgétaire, alors que toute votre politique repose sur un déficit gigantesque. C'est quand même paradoxal ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française. — Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

Vous voilà brusquement vertueux.

Autrement dit, vous pratiquez la vertu dans l'opposition, mais pour le jour où vous serez au pouvoir — ce que le peuple français n'a pas voulu, Dieu merci ! — vous annoncez un déficit gigantesque. Mettez-vous d'accord ; soyez logiques avec vous-mêmes : vous êtes pour le déficit ou pour la vertu. Mais ne dites pas à vos électeurs que vous conduirez, quand vous serez au pouvoir, une politique reposant sur le déficit budgétaire, tout en reprochant au Gouvernement d'accepter un tel déficit. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République. — Vives protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Raoul Bayou. Ce n'est pas sérieux !

M. le Premier ministre. Je vous ai écoutés, messieurs, je puis tout de même vous répondre !

S'agissant des économies, je regrette que nous n'ayons pu parvenir à un accord avec une formation de la majorité sur un point particulier.

M. Joseph Franceschi. Il n'y a plus de majorité !

M. le Premier ministre. Mais, sur le fond, nous sommes d'accord. (*Exclamations et interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Antoine Porcu et M. André Soury. C'est bien vrai !

M. le Premier ministre. Et vous verrez que le Gouvernement, en liaison avec sa majorité, réalisera des économies.

M. Joseph Franceschi. Que le R. P. R. vote donc le budget !

M. Alain Bonnet. C'est une mascarade !

M. le Premier ministre. Monsieur le député, ne parlez pas de mascarade à propos de la majorité car, sachant ce qu'il en est de votre côté, il faudrait que vous soyez plus prudent en employant certaines expressions. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Par ailleurs, je tiens à vous rassurer à propos de ce que vous appelez l'illégalité dans laquelle se trouverait le Gouvernement. Vous reprochez à celui-ci d'émettre un emprunt, alors qu'il n'en aurait pas le droit.

Le Gouvernement n'est pas en train d'émettre un emprunt, il a seulement annoncé son intention d'en émettre un le jour où, la loi de finances étant votée et promulguée, il lui sera possible de le faire. Nous ne sommes donc pas dans l'illégalité ; le Gouvernement respecte fidèlement ses obligations. Je tenais simplement à apaiser les scrupules de certains. (*Souffrir sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuelli, une fois de plus, a évoqué Soubise. Ce n'est pas moi qui en ai parlé le premier. Je suis toujours étonné de constater que ceux à qui l'on retourne une métaphore n'en sont pas satisfaits. Je n'y suis pour rien. Si vous n'aviez pas inventé Soubise, je ne vous aurais pas renvoyé la balle. Or elle semble vous avoir touché !

La vérité, monsieur Emmanuelli, et vous le savez, c'est que la majorité existe. (*Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Joseph Franceschi. Pourquoi ne vote-t-elle pas la loi de finances ?

M. le Premier ministre. La preuve qu'elle existe, c'est qu'il y a un gouvernement et que le Premier ministre se trouve devant vous. S'il n'y avait pas de majorité, il ne serait pas présent. Il est tout à fait normal, dans une majorité pluraliste, qu'il puisse y avoir, sur tel ou tel point, des divergences...

M. Joseph Franceschi. Même sur la loi de finances ?

M. le Premier ministre. ... que nous nous efforçons de résoudre par la concertation. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

Sur les points fondamentaux, la majorité se retrouve, en particulier lorsqu'il s'agit d'aller devant les électeurs et de gagner les élections ! Si jamais cette éventualité se reproduisait...

M. Jean-Pierre Chevènement. Chiche !

M. le Premier ministre. ... j'ai peur que vous ne vous trouviez dans une situation analogue à celle que vous avez connue naguère.

M. Joseph Franceschi. La dissolution !

M. le Premier ministre. Vous avez déclaré, monsieur Emmanuelli, que vous représentiez l'espoir. Je vous souhaite de continuer à vivre d'espoir. (*Rires.*) La majorité, elle, vit à la fois d'espoir et de réalité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. Et d'autosatisfaction !

M. le Premier ministre. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement continuera à travailler avec sa majorité parce qu'il faut qu'il y ait un gouvernement de la France et parce que le pays souhaite que la majorité soutienne le Gouvernement. En fin de compte, les choses vont mieux que vous ne le dites. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

Votes successifs sur les deux motions de censure.

M. le président. L'ordre du jour appelle donc maintenant les votes successifs sur les deux motions de censure.

La lettre par laquelle commencera l'appel nominal de chacun des deux scrutins va être tirée au sort.

(Le sort désigne la lettre G.)

M. le président. Je vais d'abord mettre aux voix la motion de censure déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-trois de ses collègues.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à Mme et MM. les secrétaires non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à dix-neuf heures dix.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. Le scrutin est ouvert à dix-huit heures vingt-cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures dix, est reprise à dix-neuf heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin sur la motion de censure déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-trois de ses collègues.

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 246

Pour l'adoption 202

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

Je vais maintenant mettre aux voix la motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante de ses collègues.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt heures trente.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. Le scrutin est ouvert à dix-neuf heures quarante-cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à vingt heures trente, est reprise à vingt et une heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin sur la motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante de ses collègues.

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure. 246.

Pour l'adoption 202.

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

— 3 —

PREMIERE PARTIE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1980

M. le président. A la suite du rejet des deux motions de censure, les articles 1 à 32, qui constituent la première partie du projet de loi de finances pour 1980, sont considérés comme adoptés.

— 4 —

DEUXIEME PARTIE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1980

M. le président. En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1560, 1566, 1562 à 1565 et 1567).

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, j'ai indiqué lundi dernier devant l'Assemblée nationale que, compte tenu de la décision du Conseil constitutionnel du 24 décembre 1979, j'étais conduit à engager la responsabilité du Gouvernement non pas sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1980 en une seule fois, mais en deux étapes : d'abord, sur la première partie du projet ; ensuite sur la seconde partie ainsi que sur l'ensemble du texte.

En rejetant les motions de censure déposées par les groupes socialiste et communiste, l'Assemblée nationale vient d'adopter la première partie du projet de loi de finances.

J'ai donc l'honneur de demander maintenant, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, un vote unique de l'Assemblée nationale portant sur les articles 33 à 96 qui constituent la seconde partie du projet de loi de finances pour 1980 et sur l'ensemble de ce projet à l'exclusion de tout amendement.

M. Guy Ducloux. C'est ça la démocratie !

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et après délibération du conseil des ministres, j'engage la responsabilité du Gouvernement sur ce texte. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Guy Ducloux. Quel courage !

M. André Soury. C'est la voie de garage !

M. le président. En application de l'article 155 du règlement, le débat est suspendu.

— 5 —

PRISE D'ACTE DU DEPOT SIMULTANE DE DEUX MOTIONS DE CENSURE

M. le président. Conformément au même article, je viens de recevoir, simultanément, deux motions de censure déposées en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

La motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante-neuf de ses collègues (1) est ainsi rédigée :

« En refusant de tenir compte, dans les recettes de l'Etat, des plus-values fiscales résultant de l'augmentation des prix des

(1) Cette motion de censure est appuyée par les soixante signatures suivantes : MM. Mitterrand, Defferre, Chandernagor, Brugnon, Pierre Lagorce, Daniel Benoist, Raymond, Jean-Pierre Cot, Pierret, Mme Jacq, MM. Cambolle, Gallard, Sènès, Vidal, Laurain, Saint-Paul, Pesce, Jagoret, Derosier, Boucheron, François Massot, Bayou, Malvy, Mexandeau, Evln, Gau, Chénard, Emmanuelli, Huguet, Fargues, Auroux, Gilbert Faure, Baylet, Julien, Cellard, Poperen, Santrot, Mellick, Nucci, Bernard Madrelle, Marchand, Haesebroeck, Pistre, Chevènement, Claude Michel, Alain Bonnet, Forni, Le Drian, Béche, Joxe, Franceschi, Houteer, Crépeau, Lemolne, Autain, Florian, Huyghues des Etages, Pignion, Roland Beix, Billardon.

produits pétroliers, le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances volontairement incomplet et contraire aux intérêts des travailleurs, des familles et des collectivités locales.

« En particulier, le Gouvernement refuse d'inscrire dans la loi de finances les crédits nécessaires au financement des indispensables mesures d'aide permettant aux familles et aux personnes âgées de faire face à la hausse des produits énergétiques. Or les mesures récemment annoncées par le Gouvernement sont tragiquement insuffisantes au regard de la ponction qui va être opérée sur le pouvoir d'achat et ne constituent qu'une très faible part des plus-values fiscales consécutives aux majorations des produits pétroliers. Il n'est pas tolérable, en particulier, que les familles et les personnes âgées ne reçoivent même pas l'équivalent de la moitié des plus-values de la T. V. A., alors que des aides de plusieurs milliards vont être accordées aux entreprises privées.

« D'autre part, les collectivités locales sont lésées puisqu'on ne tient pas compte des plus-values fiscales pour le calcul, en 1980, du prélèvement sur le montant de la T. I. P. P. au profit du F. S. I. R. et surtout de la quote-part revenant aux communes et aux départements au titre de la dotation globale de fonctionnement. Dans ce dernier cas, les collectivités locales devront attendre juillet 1981 pour recevoir la régularisation provenant des plus-values de la T. V. A. Une telle attitude de la part du Gouvernement est inadmissible au moment où les communes et les départements votent leur budget primitif et se trouvent contraints de majorer très fortement les impôts locaux et plus spécialement la taxe d'habitation qui frappe injustement les familles les plus modestes.

« Le projet de loi de finances tel qu'il nous a été présenté en octobre dernier était inacceptable. Celui qui nous est aujourd'hui proposé l'est encore plus. Il confirme et renforce les inégalités et traduit la même politique d'inefficacité économique.

« Pour ces divers motifs, l'Assemblée nationale censure le Gouvernement conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et, en conséquence, rejette la seconde partie et l'ensemble du projet de loi de finances pour 1980. »

La motion de censure déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-cinq de ses collègues (1) est ainsi rédigée :

« En usant à nouveau de la procédure arbitraire de l'article 49-3 pour faire adopter sans le moindre vote le budget pour 1980, le Gouvernement place les députés communistes dans l'obligation de déposer une motion de censure. S'ils n'agissaient pas ainsi, ils seraient considérés comme ayant voté pour une loi de finances qui tant en recettes qu'en dépenses ne peut qu'accentuer les difficultés des travailleurs et des familles, aggraver la politique d'austérité et de déclin de la France.

« Le Gouvernement et la majorité R. P. R. et U. D. F. portent l'entière responsabilité d'une situation qui tend à rabaisser encore davantage les droits du Parlement en le privant de son droit fondamental de légiférer et à renforcer l'autoritarisme et la personnalisation du régime.

« Le Gouvernement et sa majorité mettent gravement en danger la démocratie et l'exercice de la souveraineté nationale par les élus du suffrage universel.

« C'est pourquoi, conformément à l'article 49-3 de la Constitution, les députés soussignés censurent le Gouvernement. »

En application de l'article 155 du règlement, l'Assemblée prend acte de ces dépôts.

La conférence des présidents a fixé au vendredi 11 janvier 1980, à vingt et une heures, la discussion de ces motions de censure, étant entendu que le premier vote, qui portera sur la motion socialiste, selon l'ordre déterminé en conférence des présidents, interviendra au plus tôt à vingt et une heures cinq.

(1) Cette motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-six signatures suivantes : MM. Andrieux, Ansart, Ballanger, Balmigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barthe, Bocquet, Bordu, Boulay, Bourgois, Brunhes, Bustin, Canacos, Chaminade, Mmes Chavatte, Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Couillet, Depietri, Bernard Deschamps, Ducoloné, Duroméa, Dutard, Fiterman, Mmes Fost, Frayse-Cazalis, MM. Frelaut, Garcin, Gauthier, Girardot, Mme Goerliot, MM. Goldberg, Gosnat, Gouhier, Mme Goutmann, MM. Grémetz, Hage, Hermier, Mme Horvath, MM. Houël, Jans, Jean Jarosz, Jourdan, Jouve, Juquin, Kalinsky, Lajoinie, Paul Laurent, Lazzarino, Mme Leblanc, MM. Legrand, Léger, Leizour, Le Maur, Leroy, Maillet, Maisonnat, Marchais, Marin, Maton, Gilbert Miller, Mondargent, Mme Gisèle Moreau, MM. Niles, Odru, Porcu, Porelli, Mmes Porte, Privat, MM. Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Ruffe, Soury, Tassy, Tourné, Vial-Massat, Villa, Visse, Robert Vizet, Wargnies, Zarka.

— 6 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la spéculation sur le marché de l'or de Paris, les moyens d'y mettre fin et les mesures de protection à prendre en faveur des petits porteurs.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1568, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 7 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu un avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi de finances pour 1980, n° 1560.

Tomes.		MM.
I. — Agriculture : Dépenses ordinaires		Jean Desanlis.
II. — Agriculture : Dépenses en capital		Roland Huguet.
III. — Commerce et artisanat ..		Joseph-Henri Maujouan du Gassel.
IV. — Commerce extérieur (fascicule budgétaire : Economie et budget) ..		Alain Mayoud.
V. — Départements d'outre-mer		Claude Martin.
VI. — Economie et budget : Consommation		Martin Malvy.
VII. — Economie et budget : Entreprises nationales ..		Christian Nucci.
VIII. — Environnement et cadre de vie : Environnement		Alex Raymond.
IX. — Environnement et cadre de vie : Logement		Pierre Weisenhorn.
X. — Environnement et cadre de vie : Urbanisme ..		Henry Canacos. Julien Schwartz.
XI. — Industrie		
XII. — Industrie : Petite et moyenne industrie ..		Xavier Hamelin.
XIII. — Jeunesse, sports et loisirs : Tourisme		Jean Bégault.
XIV. — Services du Premier ministre : Aménagement du territoire (fascicule budgétaire : Services du Premier ministre, services généraux) ..		Pascal Clément.
XV. — Services du Premier ministre : Commissariat général du Plan		Mme Myriam Barbera.
XVI. — Services du Premier ministre : Recherche ..		MM. Antoine Porcu. Pierre Couderc.
XVII. — Territoires d'outre-mer ..		
XVIII. — Transports : Transports terrestres		Pierre Forgues.
XIX. — Transports : Aviation civile et météorologie ..		Claude Labbé.
XX. — Transports : Marine marchande		André Duroméa. Michel Manet.
XXI. — Transports : Routes		
XXII. — Transports : Ports et voies navigables		Jean Valleix.
XXIII. — Postes et télécommunications		Michel Noir.
XXIV. — Prestations sociales agricoles		Emile Bizet.
XXV. — Comptes spéciaux du Trésor		Michel Delprat.

L'avis a été imprimé sous le numéro 1567 et distribué.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 11 janvier 1980, à vingt et une heures, séance publique :

Discussion commune et votes successifs sur les deux motions de censure déposées simultanément, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par :

MM. Mitterrand, Defferre, Chandernagor, Brugnon, Pierre Lagorce, Daniel Benoist, Raymond, Jean-Pierre Cot, Pierret,

Mme Jacq, MM. Cambolive, Gaillard, Sènès, Vidal, Laurain, Saint-Paul, Pesce, Jagoret, Derosier, Boucheron, François Massot, Bayou, Malvy, Mexandeau, Evin, Gau, Chénard, Emmanuelli, Huguet, Forgues, Auroux, Gilbert Faure, Baylet, Julien, Cellard, Poperen, Santrôt, Mellick, Nucci, Bernard Madrelle, Marchand, Haesebroeck, Pistre, Chevènement, Claude Michel, Alain Bonnet, Forni, Le Drian, Bèche, Joxe, Franceschi, Houteer, Crépeau, Lemoine, Autain, Florian, Huyghues des Etages, Pignon, Roland Beix, Billardon ;

Et par MM. Andrieux, Ansart, Ballanger, Balnigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barthe, Bocquet, Bordu, Boulay, Bourgois, Brunhes, Bustin, Canacos, Chaminade, Mmes Chavatte, Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Couillet, Depietri, Bernard Deschamps, Ducoloné, Duroméa, Dutard, Fiterman, Mmes Fost, Fraysse-Cazalis, MM. Frelaut, Garcin, Gauthier, Girardot, Mme Goeriot, MM. Goldberg, Gosnat, Gouhier, Mme Goutmann, MM. Gremetz, Hage, Hermier, Mme Horvath, MM. Houël, Jans, Jean Jarosz, Jourdan, Jouve, Juquin, Kalinsky, Lajoinie, Paul Laurent, Lazzarino, Mme Leblanc, MM. Legrand, Léger, Leizour, Le Meur, Leroy, Maillet, Maisonnat, Marchais, Marin, Maton, Gilbert Millet, Montdargent, Mme Gisèle Moreau, MM. Nilès, Odru, Porcu, Porelli, Mmes Porte, Privat, MM. Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Ruffe, Soury, Tassy, Tourné, Vial-Massat, Villa, Visse, Robert Vizet, Wagnies, Zarka.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du mercredi 9 janvier 1980.)

La conférence des présidents a ainsi établi la suite de l'ordre des travaux de l'Assemblée au cours de la session extraordinaire.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1980
(N^{os} 1560, 1566, 1562 à 1565)

Mercredi 9 janvier 1980, après-midi à dix-sept heures trente :

Discussion commune et, au plus tôt à dix-huit heures vingt-cinq, votes successifs sur les deux motions de censure, en premier lieu sur la motion déposée par M. Andrieux et 83 de ses collègues.

Après la proclamation du second vote, et si la première partie du projet de loi de finances pour 1980 se trouve adoptée, l'Assemblée abordera immédiatement la deuxième partie sur laquelle le Gouvernement a fait savoir qu'il engagerait sa responsabilité, en même temps que sur l'ensemble.

Vendredi 11 janvier 1980, à vingt et une heures :

Prise d'acte de l'adoption du projet de loi de finances pour 1980 ou discussion et votes sur les motions de censure qui seraient déposées dès ce soir, la première mise aux voix étant celle du groupe socialiste.

Si le Sénat adopte le projet de loi de finances pour 1980 dans les mêmes termes que l'Assemblée, la clôture de la session extraordinaire sera constatée par la voie du *Journal officiel*. Dans le cas contraire, l'Assemblée sera convoquée par les soins de son président.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du Mercredi 9 Janvier 1980.

SCRUTIN (N° 337)

(Public à la tribune.)

Sur la motion de censure déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-trois de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, au cours de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1560). (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure..... 246

Pour l'adoption..... 202

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abadie.
Andrieux (Haute-Garonne).
Andrieux (Pas-de-Calais).
Ansart.
Aumont.
Auroux.
Autain.
Mme Avice.
Ballanger.
Balmigère.
Bapt (Gérard).
Mme Barbera.
Bardol.
Barthe.
Baylet.
Bayou.
Bêche.
Belx (Roland).
Benoist (Daniel).
Besson.
Billardon.
Billoux.
Bocquet.
Bonnet (Alain).
Bordu.
Boucheron.
Boulay.
Bourgeois.
Brugnot.
Brunhes.
Bustin.
Cambolive.
Canacos.
Cellard.
Césaire.
Chaminade.
Chandernagor.
Mme Chavatte.
Chénard.
Chevenement.
Mme Chonavel.
Combrisson.
Mme Constans.

Cot (Jean-Pierre).
Couillet.
Crépeau.
Darriot.
Darraa.
Defferre.
Defontaine.
Delehedde.
Delelis.
Denvers.
Depletri.
Derosier.
Deschamps (Bernard).
Deschamps (Henri).
Dubedout.
Ducoloné.
Dupilet.
Duraffour (Paul).
Duroméa.
Duroure.
Dutard.
Emmanuel.
Evin.
Fabius.
Fabre (Robert).
Faugaret.
Faure (Glibert).
Faure (Maurice).
Fillioud.
Flierman.
Florian.
Forgues.
Forni.
Mme Fost.
Franceschi.
Mme Fraysse-Cazalla.
Frelaut.
Gaillard.
Garcin.
Garrouste.
Gau.
Gauthier.
Girardot.
Mme Goeuriot.
Goldberg.
Gosnat.

Gouhier.
Mme Goutmann.
Gremetz.
Guidoni.
Haesebroeck.
Hage.
Hauteœur.
Hermier.
Hernu.
Mme Horvath.
Houël.
Houteer.
Huguet.
Huyghues.
des Etages.
Mme Jacq.
Jagoret.
Jans.
Jarosz (Jean).
Jourdan.
Jouve.
Joxe.
Juilen.
Juquin.
Kalinsky.
Labarrère.
Laborde.
Lagorce (Pierre).
Lajoine.
Laurain.
Laurent (André).
Laurent (Paul).
Laurissegues.
Lavédrine.
Lavielle.
Lazzarino.
Mme Leblanc.
Le Drian.
Léger.
Legrand.
Leizour.
Le Meur.
Lemolne.
Le Pensec.
Leroy.
Madrelle (Bernard).

Madrelle (Philippe).
Maillet.
Maisonnat.
Malvy.
Manet.
Marchais.
Marchand.
Marin.
Masquère.
Massot (François).
Maton.
Mauroy.
Mellick.
Mermaz.
Mexandeau.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Millet (Gilbert).
Mitterrand.
Montdargent.
Mme Moreau (Gisèle).
Nils.

Nôtebart.
Nucci.
Odru.
Pesce.
Philibert.
Pidjot.
Pierret.
Pignion.
Pistre.
Poperen.
Porcu.
Porell.
Mme Porte.
Pourchon.
Mme Privat.
Prouvost.
Quilès.
Ralite.
Raymond.
Renard.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigout.

Rocard (Michel).
Roger.
Ruiffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Santrot.
Savary.
Sénès.
Soury.
Taddel.
Tassy.
Tondon.
Tourné.
Vacant.
Vial-Massat.
Vidal.
Villa.
Visse.
Vivien (Alain).
Vizet (Robert).
Wargnies.
Wilquin (Claude).
Zarka.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Abadie à M. Julien.
Andrieux (Haute-Garonne) à M. Savary.
Ansart à M. Andrieux (Pas-de-Calais).
Balmigère à M. Bordu.
M^{me} Barbera à M. Brunhes.
MM. Bardol à M. Canacos.
Barthe à M. Chaminade.
Baylet à M. Massot (François).
Benoist (Daniel) à M. Auroux.
Besson à M. Cot (Jean-Pierre).
Billoux à M. Vidal.
Bocquet à M. Odru.
Bourgeois à Mme Chavatte.
Bustin à Mme Goutmann.
Chénard à M. Belx (Roland).
M^{me} Constans à M. Combrisson.
MM. Defferre à M. Chandernagor.
Defontaine à M. Bonnet (Alain).
Delelis à M. Billardon.
Denvers à M. Evin.
Deschamps (Henri) à M. Sainte-Marie.
Duroure à M. Emmanuel.
Faugaret à M. Prouvost.
Forni à Mme Avice.
Gauthier à M. Garcin.
Girardot à M. Tourné.
Goldberg à M. Visse.
Gremetz à M. Gosnat.
Hauteœur à M. Vivien (Alain).
Hermier à M. Hage.
Houël à Mme Horvath.
Jagoret à Mme Jacq.
Juquin à M. Wargnies.
Labarrère à M. Gaillard.
Laborde à M. Cellard.
Laurissegues à M. Marchand.
Lavédrine à M. Pourchon.
Lavielle à M. Autain.
Legrand à M. Léger.

MM. Madrelle (Bernard) à M. Madrelle (Philippe).
Maillet à M. Le Meur.
Maisonnat à M. Marin.
Maivy à M. Mexandeau.
Marchais à M. Lajoinie.
Maton à M. Montdargent.
Mauroy à M. Derosier.
Michel (Claude) à M. Hernu.
Michel (Henri) à M. Fillioud.
M^{me} Moreau (Gisèle) à M. Nilès.
MM. Notebart à M. Pignion.
Nucci à M. Joxe.
Philibert à M. Taddei.
Pierret à M. Le Pensec.
Pistre à M. Forgues.
Raymond à M. Chevènement.
Roger à M. Rieubon.
Santrot à M. Quilès.
Sénès à M. Bayou.
Vial-Massat à M. Jans.

Mitterrand.
Montdargent.
Mme Moreau (Gisèle).
Nilès.
Notebart.
Odru.
Pesce.
Philibert.
Pidjot.
Pierret.
Pignion.
Plstre.
Popenen.
Porcu.
Porelli.
Mme Porte.
Pourchon.
Mme Privat.
Prouvost.
Quilès.
Rallie.
Raymond.
Renard.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigout.
Rocard (Michel).
Roger.
Ruffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Santrot.

Savary.
Sénès.
Soury.
Taddei.
Tassy.
Tondou.
Tourné.
Vacant.
Vial-Massat.
Vidal.
Villa.
Visse.
Vivien (Alain).
Vizet (Robert).
Wargnies.
Wilquin (Claude).
Zarka.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Abadie à M. Julien.
Andrieu (Haute-Garonne) à M. Savary.
Ansart à M. Andrieux (Pas-de-Calais).
Balmigère à M. Bordu.
Bapt (Gérard) à M. Delehedde.
M^{me} Barbera à M. Brunhes.
MM. Bardol à M. Canacos.
Barthe à M. Chaminaide.
Baylet à M. Massot (François).
Benoist (Daniel) à M. Auroux.
Besson à M. Cot (Jean-Pierre).
Billoux à M. Vidal.
Bocquet à M. Odru.
Bourgeois à Mme Chavatte.
Bustin à Mme Goutmann.
Chénard à M. Beix (Roland).
M^{me} Constans à M. Combrisson.
MM. Crépeau à M. Duraffour (Paul).
Defferre à M. Chandernagor.
Defontaine à M. Bonnet (Alain).
Deleils à M. Billardon.
Denvers à M. Evin.
Deschamps (Henri) à M. Sainte-Marie.
Duroure à M. Emmanueli.
Faugaret à M. Prouvost.
Faure (Maurice) à M. Faure (Gilbert).
Forni à Mme Avice.
Gauthier à M. Garcin.
Girardot à M. Tourné.
Goldberg à M. Visse.
Gremetz à M. Gosnat.
Hauteœur à M. Vivien (Alain).
Hermier à M. Hage.
Houël à Mme Horvath.
Juquin à M. Wargnies.
Labarrère à M. Gaillard.
Laborde à M. Cellard.
Laurissegues à M. Marchand.
Lavédrine à M. Pourchon.
Lavielle à M. Autain.
Logrand à M. Léger.
Madrelle (Bernard) à M. Madrelle (Philippe).
Maillet à M. Le Meur.
Maisonnat à M. Marin.
Maivy à M. Mexandeau.
Marchais à M. Lajoinie.
Maton à M. Montdargent.
Mauroy à M. Derosier.
Michel (Claude) à M. Hernu.
Michel (Henri) à M. Fillioud.
Mitterrand à M. Wilquin (Claude).
M^{me} Moreau (Gisèle) à M. Nilès.
MM. Notebart à M. Pignion.
Nucci à M. Joxe.
Philibert à M. Taddei.
Pierret à M. Le Pensec.
Pistre à M. Forgues.
Raymond à M. Chevènement.
Richard (Alain) à M. Dubedout.
Roger à M. Rieubon.
Santrot à M. Quilès.
Sénès à M. Bayou.
Vial-Massat à M. Jans.

SCRUTIN (N° 338)
(Public à la tribune.)

Sur la motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, au cours de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1560). (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure..... 246

Pour l'adoption..... 202

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Abadie. Andrieu (Haute-Garonne). Andrieux (Pas-de-Calais). Ansart. Aumont. Auroux. Autain. Mme Avice. Ballanger. Balmigère. Bapt (Gérard). Mme Barbera. Bardol. Barthe. Baylet. Bayou. Bèche. Beix (Roland). Benoist (Daniel). Besson. Billardon. Billoux. Bocquet. Bonnet (Alain). Bordu. Boucheron. Boulay. Bourgeois. Brugnon. Brunhes. Bustin. Cambolive. Canacos. Cellard. Césaire. Chaminaide. Chandernagor. Mme Chavatte. Chénard. Chevènement. Mme Chonavel. Combrisson. Mme Constans. Cot (Jean-Pierre). Coulliet. Crépeau. Darriot. Darras. Defferre.	Defontaine. Delehedde. Deleils. Denvers. Depietri. Derosier. Deschanips (Bernard). Deschamps (Henri). Dubedout. Ducoloné. Dupilet. Duraffour (Paul). Duroméa. Duroure. Dutard. Emmanueli. Evin. Fabius. Fabre (Robert). Faugaret. Faure (Gilbert). Faure (Maurice). Fillioud. Fiterman. Florian. Forgues. Forni. Mme Fost. Franceschi. Mme Frayssé-Cazals. Frelaut. Gaillard. Garcin. Garrouste. Gau. Gauthier. Girardot. Mme Goeurlot. Goldberg. Gosnat. Gouthier. Mme Goutmann. Gremetz. Guidoni. Haesebroeck. Hage. Hauteœur. Hermier. Hernu. Mme Horvath. Houël. Houteer.	Huguet. Huyghuea des Etages. Mme Jacq. Jagoret. Jans. Jarosz (Jean). Jourdan. Jouve. Joxe. Julien. Juquin. Kalinsky. Labarrère. Laborde. Lagorce (Pierre). Lajoinie. Lauraie. Laurent (André). Laurent (Paul). Laurissegues. Lavédrine. Lavielle. Lazzarino. Mme Leblanc. Le Drian. Léger. Legrand. Leizour. Le Meur. Lemoine. Le Pensec. Léroy. Madrelle (Bernard). Madrelle (Philippe). Maillet. Maisonnat. Maivy. Manet. Marchais. Marchand. Marlin. Masquère. Massot (François). Matun. Mauroy. Mellick. Mermaz. Mexandeau. Michel (Claude). Michel (Henri). Millet (Gilbert).
--	--	---

Mises au point au sujet d'un vote.

A la suite du scrutin (n° 336) sur la question préalable opposée par M. Lajoinie à la discussion du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1560) (Journal officiel, Débats Assemblée nationale, du 8 janvier 1980, p. 15), MM. Baylet et André Laurent portés, comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements : 575-62-31
	Assemblée nationale :			} Administration : 578-61-39	
03	Débats	72	282		
07	Documents	260	558	TELEX	201174 F. DIRJO - PARIS
	Sénat :				
05	Débats	56	162		
09	Documents	260	540		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)